

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

A l'entrée du 3^{ème} millénaire, la société **André LAURENT SAS**, fabricant de boulons spéciaux et de pièces mécaniques d'assemblage a entre autre, comme objectif : **le respect de l'environnement et de la nature.**

Pour cela, nous mettons en œuvre une politique environnementale portant sur :

- Le respect de la législation et de la réglementation environnementales applicables et les autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit.
- La mise en place d'un système environnemental pour la prévention des risques de pollution et des impacts environnementaux liés à nos activités.
- L'implication et la formation de la totalité de notre personnel.
- La communication à notre personnel mais aussi aux sous-traitants intervenant sur notre site.

Les objectifs environnementaux sont définis annuellement suite à l'analyse environnementale du site, et font l'objet d'un suivi par la direction lors des revues de direction quadrimestrielles.

La fonction Environnement est confiée à un responsable qui doit notamment maintenir le système de management environnemental, et mettre en œuvre les moyens nécessaires et suffisants à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Cette politique environnementale basée sur la norme ISO 14001 s'inscrit dans un processus d'amélioration continue écrit dans la stratégie révisée annuellement.

Mr Jean Jacques LAURENT
Président Directeur Général
La Ricamarie le 28-10-2008

